



Commission économique pour l'Europe**Comité de l'innovation, de la compétitivité
et des partenariats public-privé****Onzième session**

Genève, 20-22 mars 2017

**Rapport du Comité de l'innovation, de la compétitivité
et des partenariats public-privé sur les travaux
de sa onzième session****I. Aperçu**

1. Le Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé de la Commission économique pour l'Europe (CEE) (ci-après le Comité) a tenu sa onzième session du 20 au 22 mars 2017.
2. L'administrateur chargé de la Division de la coopération économique et du commerce de la CEE a ouvert la réunion en faisant observer que le débat de fond de haut niveau sur les investissements à impact social et environnemental avait suscité un grand intérêt et enregistré un taux élevé de participation. Il a souligné l'importance que revêtent ces investissements pour atteindre les objectifs ambitieux énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il a relevé que l'innovation et les partenariats public-privé (PPP) constituent des éléments essentiels pour parvenir aux objectifs de développement durable et qu'ils nécessiteront des investissements considérables. Les investissements à impact social et environnemental, qui offrent à la fois une rentabilité financière et des avantages non financiers pour l'environnement, la société et la gouvernance, peuvent se révéler très utiles pour mobiliser les ressources financières nécessaires. Les résultats de la présente session aideront la CEE à élaborer des normes et directives concernant les pratiques de référence dans ce domaine, à conseiller les États sur les réformes nécessaires et définir des mécanismes afin de suivre et de favoriser les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable.

II. Participation

3. Au total, la réunion a rassemblé 134 personnes représentant les pays ci-après membres de la CEE : Allemagne, Arménie, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Israël, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, République de Moldova, Suède, Tadjikistan, Tchéquie, Turquie et Ukraine.
4. Des représentants de la Chine, du Congo, de l'Inde, de l'Indonésie, du Liban, du Maroc, de la Mongolie, du Nigéria et du Qatar ont participé aux travaux au titre de l'article 11 du mandat de la Commission.



5. Les institutions spécialisées du système des Nations Unies ci-après étaient représentées : Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et Organisation météorologique mondiale (OMM).

6. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées : Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Medicines Patent Pool (Communauté de brevets de médicaments) et Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE).

7. Les autres organisations (autorités locales, établissements universitaires, organisations non gouvernementales et entités du secteur privé) présentes à l'invitation du secrétariat étaient les suivantes : ADEC Innovations (Philippines et Royaume-Uni), Aephoria.net, Sustainable-Business Startup Incubator (Grèce), Université nationale kazakhe Al Farabi (Kazakhstan), Anglo Euro Developers Ltd (Singapour), le cabinet d'avocats Bessarab et associés (Ukraine), Blue Orchard Finance AG (Suisse), Bolz and partner consulting AG (Suisse), C.R.E.A.M. Europe PPP Alliance (Allemagne et Italie), Cabinet Privé de Conseils (Suisse), Université normale de Pékin (Chine), CMS Cameron McKenna LLP (Royaume-Uni), Concept Realisation Management Consultancy (Émirats arabes unis), Criss Cross International (Allemagne), Directorium NPP (Fédération de Russie), Dornier Consulting International (Allemagne), Econ-Trade (Suisse), 4IP consulting group (Italie), Friends World Committee for Consultation (Suisse), Université de Georgetown (États-Unis d'Amérique), Global Infrastructure Basel Foundation (Suisse), Global Solutions (Portugal), Institut de hautes études internationales et du développement (Suisse), Hellenic Single Public Procurement Authority (Grèce), Conseil supérieur pour la privatisation (Liban), Impact Hub Geneva (Suisse), Infralinx Capital (Allemagne et États-Unis d'Amérique), Ingenieria y Economía del Transporte INECO (Espagne), Institut d'économie et de prévision de l'Académie nationale des sciences de l'Ukraine (Ukraine), Institute of Friendship of peoples in Caucasus (Fédération de Russie), International Association TIP (Géorgie), International Investment Center (Fédération de Russie), International Law Institute, Washington (États-Unis d'Amérique), International Science and technology center (Arménie), International Tourism Institute (Slovénie), Kanzlei Preuss Legal Counsel PPP EMEA (Allemagne), Institut kazakh de recherche sur la culture (Kazakhstan), Université nationale Taras Chevchenko de Kiev (Ukraine), LLP « New and Rare Resources » (Kazakhstan), un étudiant en MBA de l'Alliance Manchester Business School (Royaume-Uni), Agence marocaine pour l'efficacité énergétique (Maroc), Mott MacDonald (Royaume-Uni), Narxoz University Thomson Reuters (Kazakhstan), National Academy of Development and Strategy, RUC (Chine), Agence nationale de l'investissement et des privatisations (Biélorus), National Council for Public-Private Partnerships (États-Unis), OPORTA RUSSIA (Fédération de Russie), PMF Project Management and Finance (Italie), le Vice-Président du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé de l'Université « Tor Vergata » de Rome (Italie), Public Private Partnership Center (Tadjikistan), Office public de la propriété (République de Moldova), Autorité qatarienne des travaux publics (Qatar), Queisser & Cie (Suisse), Département du développement des villes satellites (Nigéria), Secrétariat spécial pour les partenariats public-privé (Grèce), Seedstars World (Ukraine), SEG Civil Society Support Center NGO (Arménie), Shah Muqem Trust (Pakistan), Shenzhen Rail Transit Association (Chine), Centre international d'excellence spécialisé sur les PPP pour les villes intelligentes et durables, IESE Business School (Espagne), Université de St. Gall (Suisse), Institut biélorussien d'analyse des systèmes et d'appui à l'information scientifique et technique (Biélorus), Studio D – Centre for Development & Dialogue (Albanie), Symbiotics Group (Suisse), Conseil turc de la recherche scientifique et technologique (Turquie), TMF Group (Suisse), TR Associates Ltd. (Suisse), TRANSPROÏEKT Group JSC (Fédération de Russie), UBS (Suisse), Ukrainian PPP Center (Ukraine), University Hasselt & AMS (Belgique), CINTCOM (centre international de compétences) de l'Institute of Service Science de l'université de Genève (Suisse), Université de Manchester (Royaume-Uni), Agence suédoise de promotion de l'innovation VINNOVA (Suède), Virtual Education (Italie), Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs (Suisse).

III. Adoption de l'ordre du jour (Point 1 de l'ordre du jour)

Documentation :

Ordre du jour provisoire annoté (ECE/CECI/2017/1).

Décision 2017 – 1

Le Comité a adopté l'ordre du jour de sa onzième session.

IV. Élection du Bureau (Point 2 de l'ordre du jour)

8. M. Piotr Baltrukovich (Biélorus) a démissionné de son poste de Vice-président. M^{me} Maria Yamalchuk (Fédération de Russie) et M. Arthur L. Smith (États-Unis) sont arrivés au terme de leur premier mandat de deux ans.

Décision 2017 – 2

Le Comité a réélu M. Arthur L. Smith (États-Unis d'Amérique) et M^{me} Maria Yamalchuk (Fédération de Russie) Vice-Présidents pour un mandat de deux ans¹. Le Comité a pris note de la démission de M. Piotr Baltrukovich (Biélorus) de son poste de Vice-Président et l'a remercié pour les services rendus au Bureau. Le Comité a élu M. Dmitry Poladenko (Biélorus) et M. Rafis Abazov (Kazakhstan) Vice-Présidents pour un mandat de deux ans.

V. Investissements à impact social et environnemental – financer l'innovation et les PPP axés sur l'intérêt de la population aux fins du développement durable (Point 3 de l'ordre du jour)

Documentation :

Good Practices and Policy Options on Impact Investing – Financing Innovation for sustainable development (Bonnes pratiques et choix politiques en matière d'investissements à impact social et environnemental – Financement de l'innovation aux fins du développement durable) (ECE/CECI/2017/3).

9. Le résumé des débats établi par le Président a été présenté au titre du point 6 de l'ordre du jour. Les exposés présentés au cours du débat de fond de haut niveau ont été publiés sur le site Web de la CEE². Le Comité a remercié les intervenants et les participants de leur échange positif de données d'expérience ainsi que de leurs contributions à la discussion sur le rôle des investissements à impact social et environnemental dans le financement de l'innovation et des partenariats public-privé axés sur l'intérêt de la population pour le développement durable.

VI. Questions découlant des décisions du Comité exécutif de la CEE et de l'Assemblée générale des Nations Unies (Point 4 de l'ordre du jour)

Documentation :

Décision approuvant la création du Groupe de travail des partenariats public-privé afin de remplacer l'équipe de spécialistes des partenariats public-privé (ECE/EX/2016/L.17).

¹ Les membres du Bureau ci-après, qui ont été élus en 2016 pour un mandat de deux ans, demeurent en fonctions : M. Sharon Kedmi (Israël, Président) et M. Salvatore Zecchini (Italie, Vice-Président).

² <http://www.unece.org/cicppp11.html#/>.

10. Le Comité exécutif de la CEE avait décidé de faire de son équipe de spécialistes des partenariats public-privé un groupe de travail des partenariats public-privé.

11. Un Forum pluripartite sur la science, la technologie et l'innovation au service du développement durable sera organisé à New York les 15 et 16 mai 2017 par le Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, en vue d'examiner comment la science, la technologie et l'innovation peuvent contribuer à la réalisation de certains objectifs de développement durables, notamment l'objectif 9, qui consiste à bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation. Le Forum examinera aussi les projets et les politiques publics mis en œuvre dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation pour atteindre les objectifs de développement durable, le renforcement des capacités dans ces domaines pour atteindre les objectifs de développement durable, le financement des technologies et des investissements à impact social et environnemental et les politiques favorables à l'investissement et aux nouvelles entreprises. Le Comité a fait l'inventaire des connaissances techniques disponibles sur toutes ces questions et le Forum représente une occasion de les mettre à la disposition de la communauté mondiale. Les résultats de ce Forum contribueront aux débats du Forum politique de haut niveau pour le développement durable qui se tiendra à New York en juin 2017.

12. Le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement a demandé que soit étudiée la possibilité de mettre les principes directeurs de la CEE sur les partenariats public-privé axés sur l'intérêt de la population à la disposition d'autres organismes des Nations Unies et de les faire adopter par l'ensemble du système des Nations Unies. L'élaboration de ces principes directeurs est réclamée dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

Décision 2017 – 4.1

Le Comité a pris note de la décision prise par le Comité exécutif de la CEE de faire de son équipe de spécialistes des partenariats public-privé un groupe de travail des partenariats public-privé, dont la première session se tiendra les 21 et 22 novembre 2017 (ECE/EX/2016/L.17).

Décision 2017 – 4.2

Le Comité a pris note des travaux actuellement menés par le Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable à l'échelle mondiale et des préparatifs du deuxième Forum pluripartite sur la science, la technologie et l'innovation au service du développement durable, qui se tiendra à New York les 15 et 16 mai 2017.

Décision 2017 – 4.3

Le Comité a pris note des travaux actuellement menés par le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement en ce qui concerne les partenariats public-privé, et plus particulièrement des discussions techniques entamées à New York sur le projet de principes directeurs de la CEE sur les partenariats public-privé axés sur l'intérêt de la population pour la réalisation des objectifs de développement durable de l'ONU, dans l'objectif de parvenir à un consensus sur l'idée de présenter ces travaux dans le cadre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies.

VII. Exécution du programme de travail (Point 5 de l'ordre du jour)

A. Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité (Point 5a) de l'ordre du jour

Documentation :

Rapport de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité sur sa neuvième réunion (ECE/CECI/ICP/2016/2)

Good Practices and Policy Options on Impact Investing – Financing Innovation for Sustainable Development (Bonnes pratiques et choix politiques en matière d'investissements à impact social et environnemental – Financement de l'innovation aux fins du développement durable) (ECE/CECI/2017/CRP/1)

Projet de mandat révisé de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité (ECE/CECI/2017/4)

13. Le secrétariat a appelé l'attention du Comité sur le rapport de la neuvième session de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité (ECE/CECI/ICP/2016/2), le document de politique générale sur les bonnes pratiques et les choix politiques en matière d'investissements à impact social et environnemental et le financement de l'innovation aux fins du développement durable (ECE/CECI/2017/3) et le projet de mandat révisé de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité (ECE/CECI/2017/4).

14. Le secrétariat a souligné le rôle déterminant que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 assignait à l'innovation aux fins du développement durable, et les multiples manières dont l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité pouvait contribuer à la réalisation du Programme 2030 par ses compétences et ses activités, notamment par l'élaboration de bonnes pratiques et de politiques visant à encourager l'innovation dans les domaines essentiels pour le développement durable ; la publication d'études nationales sur l'innovation au service du développement durable, qui analysent les politiques nationales mises en place dans ce domaine à la lumière de meilleures pratiques et recommandent les améliorations à y apporter ; et ses activités de suivi en matière de conseils et de renforcement des capacités, qui lui permettent de venir en aide aux gouvernements, sur demande, dans la mise en œuvre de certaines recommandations.

15. Le secrétariat a informé le Comité des activités menées par l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité depuis sa dernière session, notamment l'organisation de la conférence « Start-up Nations – Innovative Entrepreneurship for Sustainable Development » en collaboration avec le Gouvernement israélien ; le séminaire de politique appliquée et le document en résultant sur le thème « Les investissements à impact social et environnemental – financement de l'innovation en faveur du développement durable » ; et la poursuite des études nationales sur l'innovation au service du développement durable.

16. La conférence « Start-up Nations – Innovative Entrepreneurship for Sustainable Development » a permis de mettre en avant des exemples de jeunes entreprises de toutes les régions de la CEE qui ont mis au point et développé des solutions novatrices aux défis du développement durable. Elle a rassemblé des décideurs, des entrepreneurs et des investisseurs qui ont échangé des données d'expérience sur la manière de mettre en place des éco-systèmes favorables au développement de jeunes entreprises innovantes.

17. Le séminaire de politique appliquée consacré aux investissements à impact social et environnemental organisé dans le cadre de la dernière session de l'Équipe spéciale a examiné la situation actuelle et les perspectives en matière d'investissements à impact social et environnemental dans des entreprises innovantes, la question de l'équilibre optimal entre rentabilité financière et impacts, les différents instruments financiers disponibles et les difficultés à résoudre pour accroître les investissements à impact social et

environnemental dans des entreprises innovantes, y compris la nécessité d'améliorer (à moindre coût) les méthodes utilisées pour mesurer l'impact social et environnemental en adoptant une approche globale et réaliste qui permette d'effectuer des comparaisons entre les différentes sociétés et les différents secteurs, et de renforcer encore la capacité des investisseurs, des sociétés qui bénéficient de ces investissements et des commissaires aux comptes d'appliquer ces méthodes.

18. L'étude de performance en matière d'innovation au Tadjikistan a été traduite en russe et l'étude sur l'innovation au service du développement durable au Bélarus a pu être menée à bien à la suite d'un examen collégial international organisé à Minsk, en octobre 2016. Le Bélarus est ainsi le premier pays à avoir fait l'objet d'une deuxième étude, cinq ans après la première. Ce document est en cours d'édition et sera prochainement publié et un protocole d'accord est sur le point d'être conclu entre le secrétariat et le Comité d'État pour la science et la technologie du Bélarus en ce qui concerne la suite qui y sera donnée.

19. Un atelier sur l'application des recommandations issues de l'étude de performance en matière d'innovation en Arménie a été organisé à Erevan en décembre 2016 à l'initiative de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, en collaboration avec le Comité national arménien pour les sciences.

20. L'étude sur l'innovation au service du développement durable au Kirghizistan est en cours de réalisation. Le service kyrgyz de la propriété intellectuelle et de l'innovation (Kyrgyzpatent) a été désigné comme interlocuteur national pour ce projet. Les travaux préparatoires de la mission d'enquête ont été achevés avec succès et l'équipe internationale d'experts se rendra dans le pays la première semaine d'avril 2017.

21. La session annuelle du Groupe de travail chargé du projet relatif au développement fondé sur le savoir du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale a été organisée conjointement avec la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique et accueillie par le Gouvernement kazakh à Almaty. Un atelier régional sur la connectivité dans le domaine des TIC pour l'économie fondée sur le savoir et les objectifs de développement durable s'est tenu parallèlement à la session.

22. Le secrétariat a présenté au Comité le projet de révision du mandat de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité. Ce mandat, qui avait été révisé pour la dernière fois en janvier 2015 par une décision du Comité exécutif de la CEE, ne reflétait pas le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ni le rôle qui y était assigné à l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable. En outre, le nom du Comité avait été modifié en 2015 sans que ces modifications aient été reflétées dans son mandat. Le projet de révision vise non seulement à tenir compte de la modification du nom du Comité mais également à ajouter à la liste de ses activités une référence au Programme 2030 et au rôle que peuvent jouer les politiques d'innovation et de compétitivité pour favoriser la réalisation du développement durable. Il est aussi prévu d'ajouter deux nouvelles activités, sous réserve d'un financement extrabudgétaire : 1) contributions régionales au Forum pluripartite sur la science, la technologie et l'innovation au service du développement durable ; et 2) contribution au suivi et à l'examen régional de l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les domaines relevant du mandat de l'Équipe.

23. Le mandat de deux ans de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité touchant à sa fin, le secrétariat a demandé au Comité d'envisager de recommander au Comité exécutif de la CEE de le proroger de deux ans compte tenu de l'importance que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 accordait aux politiques d'innovation et de compétitivité.

24. Le Comité s'est félicité des travaux utiles et concrets réalisés par l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité et a remercié les experts et les donateurs pour leurs contributions financières et en nature.

Décision 2017 – 5a.1

Le Comité a accueilli avec satisfaction l'accent mis par l'Équipe sur l'innovation au service du développement durable. Il a pris note du rapport de l'Équipe sur sa neuvième

session (ECE/CECI/ICP/2016/2). Il s'est félicité des résultats de la conférence « Start-up Nations – Innovative Entrepreneurship for Sustainable Development », organisée conjointement avec le Gouvernement israélien, et de l'élaboration de pratiques de référence sur les investissements à impact social et environnemental. Le Comité a invité le secrétariat à distribuer par voie électronique le document de politique appliquée y relatif (ECE/CECI/2017/3), et à s'inspirer de ses conclusions dans ses futures activités de renforcement des capacités et ses activités consultatives.

Décision 2017 – 5a.2

Le Comité a aussi accueilli avec satisfaction les conclusions et les recommandations pratiques issues de l'étude de l'innovation au service du développement durable au Bélarus et l'annonce de la conclusion prévue d'un projet de protocole d'accord entre le secrétariat de la CEE et le Comité d'État pour la science et la technologie du Bélarus sur les activités qu'ils pourraient entreprendre en commun en vue de faciliter l'application des recommandations pratiques issues de l'étude. Le Comité s'est aussi félicité de l'état d'avancement de l'étude sur l'innovation au service du développement durable au Kirghizistan.

Décision 2017 – 5 a.3

Le Comité a pris note des activités de renforcement des capacités et de conseil menées par l'Équipe, notamment au titre du Programme spécial pour les économies d'Asie centrale et dans le cadre du suivi de l'étude de performance en matière d'innovation pour l'Arménie, et a également pris note des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations pratiques de l'étude.

Décision 2017 – 5a.4

Le Comité a demandé que le secrétariat réponde, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, à l'intérêt manifesté par les Gouvernements arménien, kazakh et ukrainien pour des services de conseil et de renforcement des capacités visant à appuyer la mise en œuvre des recommandations découlant des études de performance en matière d'innovation et des études de l'innovation au service du développement durable. Il a aussi demandé au secrétariat de répondre, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, à l'intérêt manifesté par les Gouvernements arménien et kazakh pour la réalisation d'études nationales sur l'innovation au service du développement durable.

Décision 2017 – 5a.5

Compte tenu de l'utilité des travaux réalisés par l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité au cours des deux dernières années, et de l'importance accrue de ces politiques compte tenu du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Comité a recommandé de proroger de deux ans le mandat de l'Équipe. Il a aussi recommandé que le mandat de l'Équipe soit révisé pour tenir compte des répercussions du Programme de développement durable à l'horizon 2030 sur ses activités et que le mandat révisé soit annexé au présent rapport. Le Comité a décidé de soumettre ces recommandations au Comité exécutif de la CEE, pour décision.

B. Équipe de spécialistes des partenariats public-privé (Point 5 b) de l'ordre du jour)

Documentation :

Rapport de l'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé sur sa huitième réunion (ECE/CECI/2016/2)

Évaluation indépendante concernant le projet de développement des capacités à l'appui de la mise en œuvre de partenariats public-privé au Bélarus (ECE/CECI/2017/5)

Revised draft standard on a Zero Tolerance Approach to Corruption in PPP procurement (Projet de norme révisé pour une tolérance zéro de la corruption dans le cadre de la

passation de marchés fondés sur des PPP axés sur l'intérêt de la population) (ECE/CECI/2017/CRP.2)

25. Le Président a appelé l'attention du Comité sur le rapport de l'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé sur sa huitième et dernière session (ECE/ECI/2016/2), le rapport de l'évaluation indépendante concernant le projet de développement des capacités à l'appui de la mise en œuvre de partenariats public-privé au Bélarus (ECE/CECI/2017/5) et le projet de norme révisé pour une tolérance zéro de la corruption dans le cadre de la passation de marchés fondés sur des PPP (ECE/CECI/2017/CRP.2).

26. Le secrétariat a fait valoir que l'accent mis par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 sur les partenariats et notamment sur les PPP offrait l'occasion de mettre en avant les normes internationales de la CEE, d'autant plus que cette dernière était le seul organisme des Nations Unies qui menait des travaux de fond dans le domaine des PPP et le seul également qui possédait un organe intergouvernemental consacré à la promotion des bonnes pratiques en matière de PPP.

27. La CEE a pour mandat d'élaborer des normes types et des pratiques de référence concernant les PPP axés sur l'intérêt de la population en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, et d'aider les pays, en particulier ceux à faible revenu et à revenu intermédiaire, à mettre en place des PPP « axés sur l'intérêt de la population », ce qui est l'objet des travaux menés par la CEE dans ce domaine.

28. Grâce au travail du Comité et de l'Équipe de spécialistes des PPP, la CEE est en pointe s'agissant d'élaborer des normes applicables aux PPP en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, en s'appuyant pour ce faire sur son mécanisme intergouvernemental spécifique. Ses partenaires internationaux, et notamment la Banque mondiale et le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU reconnaissent qu'elle montre la voie pour ce qui est d'élaborer des directives pour une bonne gouvernance des PPP, comme demandé au paragraphe 48 du Programme d'action d'Addis-Abeba.

29. À la demande du Secrétaire exécutif, le secrétariat a élaboré un rapport détaillé sur les activités de la CEE dans le domaine des PPP, qu'il a prévu de soumettre au Comité exécutif de la CEE pour information et décision.

30. Le Centre international d'excellence spécialisé dans les PPP a poursuivi son travail d'élaboration de normes internationales sur les PPP axés sur l'intérêt de la population aux fins du développement durable. Le projet de norme révisée pour une tolérance zéro de la corruption dans le cadre de la passation de marchés (ECE/CECI/2017/CRP.2) devait être achevé en avril 2017, à l'issue d'un dernier examen collégial et présenté au Bureau et au Groupe de travail sur les PPP à sa première session, en novembre 2017. Des normes concernant les infrastructures de transport (aéroports, routes, voies ferrées dans les agglomérations et en dehors), l'adduction d'eau et l'assainissement et les énergies renouvelables étaient aussi à divers stades d'élaboration. La préparation d'un guide recensant les meilleures pratiques en matière de PPP dans des projets de transformation des déchets en énergie menés par China Everbright International avait commencé.

31. Le secrétariat a informé le Comité des travaux entrepris en vue de l'élaboration de principes directeurs sur les PPP axés sur l'intérêt de la population aux fins du développement durable et appelé l'attention sur le rapport qu'il avait établi au titre du point 4 de l'ordre du jour et les efforts qu'il avait déployés pour coordonner ses activités avec celles d'autres institutions des Nations Unies et de la Banque mondiale, dans le cadre du Programme d'action d'Addis-Abeba. Il a assuré que la version révisée des principes directeurs serait prête à temps pour pouvoir être présentée aux réunions du Forum des partenariats du Conseil économique et social des Nations Unies et de l'Instance mondiale dédiée aux infrastructures, qui se tiendraient à New York et à Washington, en avril 2017.

32. Les études de cas de PPP axés sur l'intérêt de la population étaient rassemblées et évaluées en fonction de la place faite à l'intérêt de la population. La prochaine série d'études de cas serait présentée au deuxième Forum international de la CEE sur la question, qui se tiendrait à Hong Kong, du 9 au 11 mai 2017.

33. Les centres internationaux spécialisés jouent un rôle essentiel à l'appui de l'élaboration de normes relatives aux PPP en apportant des éléments empiriques tirés des meilleures pratiques et d'études de cas. Les centres spécialisés suivants ont été créés depuis la dixième session :

a) Liban : Centre international d'excellence spécialisé dans les PPP dans les ports, accueilli par le Conseil supérieur pour la privatisation (Liban) du Gouvernement libanais, à Beyrouth ; et

b) Portugal : Centre international d'excellence spécialisé dans les PPP dans le domaine de l'adduction d'eau et de l'assainissement, accueilli par le *Laboratorio Nacional de Engenharia Civil*, institution publique chargée de coordonner et de promouvoir la recherche scientifique et le développement technologique, avec l'appui du Ministère portugais de l'environnement, à Lisbonne.

34. Le Centre international d'excellence spécialisé en matière de PPP avait mené des activités de renforcement des capacités et des missions consultatives sur la base de trois activités principales, à savoir : a) les missions consultatives du Conseil consultatif auprès d'autorités nationales concernant les politiques, programmes et projets en matière de PPP ; et b) la participation à des conférences et à des forums internationaux pour l'échange des meilleures pratiques et de modèles en matière de PPP.

35. Au cours de la période considérée, huit missions de renforcement des capacités et missions consultatives ont été organisées, à savoir cinq missions et réunions consultatives du Conseil consultatif sur les PPP et trois autres activités en matière de PPP comportant une composante renforcement des capacités.

36. Les principales activités du Conseil consultatif sur les PPP, dont le mandat devrait être renouvelé à la fin de 2017, ont été les suivantes :

a) Genève : réunion au Palais des Nations à Genève le 31 mars 2016 avec de hauts responsables du Bélarus, de la Fédération de Russie, du Kazakhstan et de l'Ukraine, consacrée à l'identification de projets, à l'allocation des risques et au cadre juridique et réglementaire ;

b) Fédération de Russie : réunion à Moscou les 12 et 13 octobre 2016 avec des représentants du Ministère de l'économie de la Fédération de Russie, en vue de conseiller le Gouvernement en matière d'allocation des risques dans le cadre de PPP et de faire part des meilleures pratiques en matière de participation des autorités régionales et locales dans le processus d'élaboration de PPP ;

c) Bélarus : réunion à Minsk le 28 Octobre 2016 avec le Conseil interministériel pour les infrastructures du Bélarus, pour débattre de projets pilotes en matière de PPP et de questions relatives au cadre juridique et réglementaire ;

d) Kazakhstan : réunion à Astana les 27 et 28 octobre 2016, consacrée aux projets de PPP dans le secteur de la santé et au projet de dispositions légales relatives aux PPP dans ce secteur ;

e) Chine : échanges avec des responsables gouvernementaux chinois à Beijing le 16 décembre 2016 pour tirer des enseignements de l'expérience chinoise en matière de PPP à l'intention des pays en transition d'Asie centrale.

37. Les missions consultatives et activités de renforcement des capacités ci-après ont aussi été organisées par le Centre international d'excellence de la CEE spécialisé dans les PPP, depuis la neuvième session :

a) Un atelier de formation à l'intention de représentants de gouvernements de pays d'Asie (Shenzen (Chine), 21-23 septembre 2016) ;

b) Un atelier international consacré à la présentation d'études de cas sur les PPP axés sur l'intérêt de la population exécutés dans un certain nombre de pays d'Asie et d'Europe (Bangkok (Thaïlande), 23 septembre 2016) ; et

c) Une conférence internationale sur les villes intelligentes et durables et réunion consacrée aux PPP axés sur la population (Barcelone (Espagne), 17 et 18 novembre 2016).

38. Des exposés ont été présentés sur le rapport d'évaluation du projet de développement des capacités à l'appui de la mise en œuvre de partenariats public-privé au Bélarus (ECE/CECI/2017/5) par :

a) M. Marius Birsan, évaluateur indépendant, qui a brossé un aperçu de l'évaluation et de ses recommandations, en soulignant que le Conseil consultatif sur les PPP avait grandement contribué au succès du projet ;

b) Le représentant du Bélarus, qui a confirmé les principaux résultats obtenus dans le cadre du projet et déclaré que les recommandations ayant trait au personnel du groupe chargé des PPP au Bélarus, avaient déjà été appliquées. Le Bélarus souhaitait vivement que la CEE fournisse un appui pour assurer une solide formation aux membres du personnel dans le domaine des PPP. Le représentant du Bélarus a exprimé l'espoir que la CEE continuerait de fournir une assistance et un soutien technique au Bélarus pour le développement de PPP ;

c) Le représentant du PNUD à l'époque de la mise en œuvre du projet a fait l'éloge de la coopération instaurée entre le PNUD et la CEE à cette occasion. Il a indiqué que la CEE jouait un rôle moteur dans l'évaluation de l'état de préparation du pays en matière de PPP et que ce projet avait été un modèle de coopération au sein du système des Nations Unies ;

d) Le représentant de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement a exprimé sa gratitude à la CEE pour les activités menées avec l'appui du Conseil consultatif sur les PPP en vue du recensement de projets pilotes prioritaires concernant les PPP au Bélarus, et en particulier le projet de route M10, et a présenté le projet de renforcement des capacités de la CEE comme un modèle à reproduire dans les autres pays. Il a annoncé au Comité que la Société financière internationale apportait un soutien financier à un projet de soins de santé recensé par la CEE, à Grodno, et que la délégation de l'Union européenne à Minsk participait au financement d'un projet de construction d'une crèche, également recensé par la CEE, à Minsk.

39. Le représentant des États-Unis, s'exprimant également en sa qualité de Coprésident de l'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé, s'est référé au rapport du secrétariat sur les travaux en matière de PPP et a préconisé que le Comité approuve la soumission du rapport au Comité exécutif de la CEE pour information et décision. Il a également réaffirmé que le projet de renforcement des capacités au Bélarus devait devenir un exemple concret de la façon de procéder en vue de renforcer les capacités dans d'autres pays.

40. Le représentant de la Chine a présenté un aperçu du développement des PPP en Chine et de la coopération instaurée avec la CEE sur l'initiative chinoise « une ceinture, une route ».

41. Le représentant du Liban a rendu compte au Comité des activités menées par le Centre international d'excellence spécialisé dans les PPP dans les ports à Beyrouth.

42. Le représentant du Bélarus a remercié le Conseil consultatif sur les PPP et le secrétariat pour le succès de la réunion qui s'était tenue en octobre 2016 avec le Conseil interministériel pour les infrastructures du Bélarus.

43. Le délégué de l'Ukraine a remercié le Conseil consultatif sur les PPP des conseils concernant différents aspects des PPP dans le secteur de la santé qu'il avait prodigués en mars 2016 à de hauts responsables de l'administration.

44. Le Comité s'est félicité de l'utilité et de la pertinence des travaux de l'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé et a remercié les experts et les donateurs pour leurs contributions financières et en nature.

Décision 2017 – 5b.1

Le Comité s'est félicité de l'accent mis sur l'intérêt de la population dans les PPP et a noté avec satisfaction l'intérêt et la participation croissants de pays de toutes les régions et d'autres parties prenantes importantes, notamment la Banque mondiale.

Il a approuvé le rapport de l'Équipe de spécialistes sur sa huitième et dernière réunion (ECE/CECI/PPP/2016/2) et a pris note de l'état d'avancement des normes et recommandations en préparation, en particulier la nouvelle version de la norme concernant la tolérance zéro de la corruption dans les marchés publics (ECE/CECI/2017/CRP.2), la compilation et la diffusion d'études de cas portant sur des PPP effectivement axés sur la population et l'ouverture au Liban et au Portugal de centres d'excellence spécialisés en vue de recenser les pratiques de référence en matière de PPP internationaux et de contribuer à l'élaboration de normes.

Décision 2017 – 5b.2

Le Comité a encouragé le secrétariat à poursuivre sa collaboration étroite avec le Département des affaires économiques et sociales, d'autres organismes des Nations Unies et la Banque mondiale, dans le cadre du projet de Principes directeurs de la CEE concernant les PPP axés sur la population en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, qui relève du Programme d'action d'Addis-Abeba. Il a invité le secrétariat à diffuser ces documents d'orientation et à mettre à profit les conclusions qu'elles contiennent dans ses activités de renforcement des capacités et de conseil.

Décision 2017 – 5b.3

Le Comité a également noté avec satisfaction l'évaluation indépendante concernant le projet de développement des capacités à l'appui de la mise en œuvre de PPP au Bélarus, et les recommandations qui y figurent (ECE/CECI/PPP/2016/5). Il a noté en particulier que l'évaluateur indépendant a accueilli favorablement les travaux du Conseil consultatif sur les PPP de la CEE visant à fournir au Bélarus des services consultatifs ciblés concernant la sélection des projets ainsi que le cadre juridique et réglementaire du pays.

Décision 2017 – 5b.4

Compte tenu de l'utilité des travaux réalisés par le Conseil consultatif sur les PPP, depuis sa création en avril 2014, et de la contribution du Conseil à la prestation de services consultatifs pratiques aux États membres, le Comité a recommandé la prolongation de son mandat pour trois ans, jusqu'en décembre 2020, et a convenu de soumettre cette proposition pour décision au Comité exécutif de la CEE.

Décision 2017 – 5b.5

Le Comité a pris note des activités en matière de conseils et de renforcement des capacités menées par l'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé. Il a demandé au secrétariat de répondre, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, à l'intérêt manifesté par les délégations du Bélarus et du Kirghizistan pour de nouveaux services de conseil et de renforcement des capacités.

Décision 2017 – 5b.6

Le Comité a approuvé l'initiative du secrétariat de soumettre au Comité exécutif de la CEE, pour information et décision, un rapport détaillé sur les activités en matière de PPP.

C. Activités conjointes (Point 5 c) de l'ordre du jour)

45. Le secrétariat a informé le Comité des activités menées conjointement avec d'autres comités de la CEE, en particulier : la conférence « Jeter les bases d'une intégration économique et du développement durable dans la région de la CEE-ONU à l'horizon 2030 », organisée conjointement avec le Comité directeur des capacités et des normes commerciales et le Gouvernement du Bélarus, à Minsk, en octobre 2016

(<https://www.unece.org/vision2030.html>) ; la recommandation sur les PPP dans la facilitation du commerce élaborée conjointement avec le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) ; et l'atelier sur les PPP axés sur la population, organisé conjointement avec le CEFACT-ONU à Bangkok (Thaïlande).

46. À la demande de la Banque mondiale et d'autres banques multilatérales de développement, la CEE a adhéré au PPP Knowledge Lab en qualité de partenaire. Géré par la Banque mondiale, cet organisme est une source essentielle d'informations pour les acteurs des PPP dans les États membres, et permet à ses partenaires, y compris la CEE, de faire connaître et de promouvoir leurs programmes et résultats en matière de PPP, notamment les normes et les guides de la CEE dans ce domaine.

Décision 2017 – 5c.1

Le Comité a pris note des activités menées conjointement avec le Comité directeur des capacités et des normes commerciales et le Gouvernement bélarussien concernant la Conférence internationale « Jeter les bases d'une intégration économique et du développement durable dans la région de la CEE-ONU à l'horizon 2030 ». Il a également pris note de la contribution de l'Équipe de spécialistes des PPP aux tâches confiées au CEFACT-ONU, à savoir l'élaboration d'une recommandation sur les PPP dans la facilitation du commerce, et de l'atelier organisé conjointement à Bangkok sur les PPP axés sur la population au service des objectifs de développement durable. Il s'est en outre félicité du partenariat de la CEE avec le PPP Knowledge Lab.

Décision 2017 – 5c.2

Le Comité a remercié les donateurs ci-après, dont les contributions financières avaient compté pour beaucoup dans ses travaux d'élaboration de pratiques de référence et de normes, d'analyse des politiques nationales et de prestation de services de conseil et de renforcement des capacités en vue de la mise en œuvre de réformes : le Gouvernement russe, le Gouvernement israélien, la Banque d'État russe pour le développement et les relations économiques extérieures (Vnesheconombank), l'Université Toyo (Japon), l'Université Tshingua (Chine), la City University de Hong Kong et l'Institut français d'experts juridiques internationaux (IFEJI). Le Comité a souligné combien les contributions financières et en nature étaient importantes pour assurer le succès des activités de renforcement des capacités et des services consultatifs et pour en étendre la portée. Il a prié les États membres et les autres donateurs de continuer d'appuyer ses activités.

VIII. Principales conclusions du débat de fond de haut niveau (Point 6 de l'ordre du jour)

47. Le Président a présenté son résumé du débat de fond de haut niveau et a invité les participants à l'examiner en vue de formuler des suggestions quant à la suite à donner à ce débat.

Décision 2017 – 6.1

Le Comité a pris note des principales conclusions du débat de fond de haut niveau, qui figurent dans le résumé établi par le Président. Il a demandé que ledit résumé soit annexé au rapport du Comité sur sa onzième session.

Décision 2017 – 6.2

Le Comité a invité les membres de son Bureau ainsi que le secrétariat à continuer à réfléchir à la manière dont il pourrait contribuer à la promotion des investissements à impact pour financer l'innovation et les PPP axés sur la population au service du développement durable, en coopération, s'il y a lieu, avec d'autres organes intergouvernementaux de la CEE.

IX. Programme de travail (Points 7 a) (Programme de travail pour 2018-2019) et 7 b) (Plan d'activités intersessions de l'ordre du jour))

Documents :

Projet de programme de travail correspondant au sous-programme relatif à la coopération et à l'intégration économiques pour 2018-2019 (ECE/CECI/2017/6)

Plan d'activités intersessions jusqu'à la douzième session (ECE/CECI/2017/CRP/3)

48. Le secrétariat a présenté le projet de programme de travail pour 2018-2019, y compris la liste des publications à paraître, et le plan d'activités intersessions qui sera mis en œuvre entre 2017 et la prochaine session, en 2018.

49. La délégation ukrainienne a souligné l'importance des stratégies de spécialisation intelligente en tant que cadre de politique générale pour promouvoir l'innovation, et a prié instamment le Comité d'en tenir compte dans ses travaux.

50. La délégation ukrainienne a également exprimé son intérêt pour un remaniement de l'étude sur l'innovation au service du développement durable et s'est déclarée disposée à poursuivre sa coopération avec la CEE concernant la réforme des politiques d'innovation.

51. La délégation kazakhe a remercié le Comité pour son appui permanent dans le domaine des politiques d'innovation et a demandé une nouvelle fois la réalisation d'une nouvelle étude sur l'innovation au service du développement durable.

52. La représentante de l'Arménie a remercié le secrétariat pour l'atelier organisé récemment sur le renforcement des capacités de mise en œuvre des recommandations découlant de l'étude de performance en matière d'innovation réalisée dans le pays. Elle l'a prié d'organiser un nouvel atelier sur l'exploitation commerciale des résultats de la recherche-développement et de demander au Comité de lui fournir des conseils sur le projet de stratégie de développement scientifique et technologique de l'Arménie. Elle a également fait savoir que l'Arménie était disposée à procéder à une nouvelle étude sur l'innovation au service du développement durable, en collaboration avec la CEE.

53. La délégation biélorussienne a remercié le Comité pour son appui permanent en matière de PPP et lui a demandé de continuer à lui fournir en 2017 une assistance concernant le cadre juridique et réglementaire et la formation des autorités régionales à l'élaboration et à l'exécution de projets.

54. La délégation kirghize a demandé une assistance en matière de PPP dans le domaine de l'agriculture.

A. Programme de travail pour 2018-2019

Décision 2017 – 7a.1

Le Comité a adopté le programme de travail, y compris la liste des publications à paraître, pour 2018-2019 (ECE/CECI/2017/6) et l'a transmise au Comité exécutif pour approbation.

B. Plan d'activités intersessions

Décision 2017 – 7b.1

Le Comité a adopté le plan d'activités intersessions qui sera mis en œuvre entre 2017 et la prochaine session en 2018 (ECE/CECI/2017/CRP.3), en tenant compte des propositions qui ont été reçues pendant la session, et a demandé à ce qu'il soit annexé à son rapport sur sa onzième session.

X. Domaines d'intérêt commun avec d'autres organes de la CEE et des organisations internationales (Point 8 de l'ordre du jour)

55. Le secrétariat a présenté les domaines d'intérêt commun ainsi que la collaboration effective ou possible avec d'autres organes de la CEE et d'autres organisations internationales.

56. Le programme du Comité concernant les études nationales sur l'innovation au service du développement durable est fondé sur des études de la performance environnementale réalisées précédemment dans les pays concernés sous les auspices du Comité des politiques de l'environnement. Le Comité des transports intérieurs est sur le point de lancer un programme d'études nationales des transports et a exprimé sa volonté de tirer profit de l'expérience du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé concernant les méthodes et les processus sur lesquels reposent les études sur l'innovation au service du développement durable.

57. Les bonnes pratiques du Comité en vue d'accélérer l'adoption d'innovations cruciales pour le développement durable ont été élaborées avec l'aide des secrétariats du Comité des transports intérieurs, du Comité de l'énergie durable et du Comité du logement et de l'aménagement du territoire. La question des villes intelligentes et durables a fait l'objet de consultations et d'une coopération entre le secrétariat et le Comité du logement et de l'aménagement du territoire.

58. Cette coopération offre d'importantes possibilités et il se peut fort bien qu'une collaboration soit envisagée, notamment, dans les domaines de la croissance verte, des technologies non polluantes ou de l'efficacité énergétique, dans lesquels les compétences du Comité en matière d'innovation pourraient compléter celles du Comité des transports intérieurs, du Comité de l'énergie durable et du Comité des politiques de l'environnement.

59. Dans le cadre de ses travaux sur les PPP, le Comité coopère avec le Comité de l'énergie durable en vue de définir des modèles économiques propices aux PPP dans le domaine de la récupération d'énergie à partir des déchets. Les deux comités organiseront un atelier international à Astana (Kazakhstan), en juin 2017.

60. Une coopération avec le Comité du logement et de l'aménagement du territoire pourrait s'instaurer en vue d'élaborer des normes relatives aux PPP et aux villes intelligentes, et la coopération avec le Comité de l'énergie durable pourrait être renforcée en vue de définir des normes relatives aux PPP dans le domaine des énergies renouvelables.

61. La CEE collabore avec la Banque mondiale et d'autres banques multilatérales de développement à la révision du Guide de référence des PPP, dont la troisième version paraîtra en avril 2017, à l'occasion des Réunions de printemps du Fonds monétaire international (FMI) et du Groupe de la Banque mondiale.

62. La CEE et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) s'engageront en 2017 dans un effort conjoint d'élaboration de conditions juridiques générales applicables aux PPP. Les deux organisations collaborent déjà en vue d'améliorer le cadre juridique et réglementaire dans les pays membres de la Communauté d'États indépendants (CEI), et devraient tenir leur prochain séminaire conjoint le 24 mars 2017 à Moscou.

63. Le secrétariat a fait rapport au Comité sur les moyens possibles d'intégrer les questions relatives à l'égalité des sexes dans ses futurs travaux, comme cela lui a été demandé à la dernière session au titre de ce même point de l'ordre du jour (document ECE/CECI/2016/2, décision 2016-6.3). Les aspects liés à l'égalité des sexes ont été pris en considération dans l'évaluation du projet extrabudgétaire de développement des capacités à l'appui de la mise en œuvre de PPP au Bélarus. Selon l'évaluateur, la représentation des hommes et des femmes avait été équilibrée au niveau de la gestion du projet et au sein du service chargé des PPP ainsi que dans les activités de formation organisées dans le cadre du projet. Les indicateurs ne contenaient aucune donnée ventilée par sexe, et ne faisaient pas l'objet d'un suivi dans ce sens. L'évaluateur a donc recommandé que les documents établis

dans le cadre des projets comportent, à l'avenir, des dispositions concernant la collecte de données ventilées par sexe pour les indicateurs pertinents. Cette recommandation a été approuvée par le secrétariat. En outre, les données ventilées par sexe n'ont pas été analysées dans le cadre du programme d'études nationales de performance en matière d'innovation, et des efforts seront déployés, dans les futures études, aux fins de la collecte et de l'analyse de ce type de données sur le capital humain, l'emploi dans la recherche-développement et la création d'entreprises.

Décision 2017 – 8.1

Le Comité a pris note de la collaboration existante et possible avec d'autres comités intergouvernementaux de la CEE en vue de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Décision 2017 – 8.2

Le Comité a invité les membres du Bureau et le secrétariat à continuer d'envisager d'autres possibilités de collaboration avec d'autres organes intergouvernementaux de la CEE et organisations internationales en vue de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba. Il a également invité les membres du Bureau et le secrétariat à envisager la possibilité d'intensifier le dialogue avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) sur ses domaines d'activité (innovation, compétitivité et PPP), en vue de faciliter la coopération dans la région eurasiennne, dans l'attente de l'approbation et des directives du Comité exécutif de la CEE.

Décision 2017 – 8.3

Le Comité a prié son président de communiquer aux bureaux des autres comités sectoriels relevant de la CEE les résultats des débats tenus au titre de ce point de l'ordre du jour.

Décision 2017 – 8.4

Le Comité a pris note des moyens qu'il pourrait mettre en œuvre afin d'intégrer les aspects liés à l'égalité des sexes dans ses travaux.

XI. Questions diverses (Point 9 de l'ordre du jour)

64. Le secrétariat a informé le Comité des préparatifs du Cadre stratégique du sous-programme sur la coopération et l'intégration économiques pour 2020-2021, de la prochaine évaluation du projet extrabudgétaire « Compétitivité, politiques d'innovation et partenariats public-privé : renforcement des capacités des fonctionnaires et des associations professionnelles » et de la date fixée pour la douzième session du Comité.

Décision 2017 – 9.1

Le Comité a pris note des préparatifs du Cadre stratégique du sous-programme sur la coopération et l'intégration économiques pour 2020-2021.

Décision 2017 – 9.2

Le Comité a pris note de la prochaine évaluation du projet de coopération technique « Compétitivité, politiques d'innovation et partenariats public-privé : renforcement des capacités des fonctionnaires et des associations professionnelles », conformément à la politique d'évaluation de la CEE³, et a invité les bénéficiaires des activités financées dans le cadre de ce projet à participer activement à cette évaluation.

³ http://www.unece.org/fileadmin/DAM/press/pr2014/UNECE_Evaluation_Policy_October_2014.pdf.

Décision 2017 – 9.3

Le Comité est convenu de tenir sa douzième session à Genève du 26 au 28 mars 2018, sous réserve de la confirmation de la disponibilité d'une salle à ces dates.

XII. Adoption du rapport (Point 10 de l'ordre du jour)

Décision 2017 – 10.1

Le Comité a adopté le rapport sur sa onzième session et a prié le secrétariat de le publier en anglais, en français et en russe.

Annexe I

Principales conclusions du débat de fond de haut niveau (Point 6 de l'ordre du jour)

Résumé établi par le Président

Débat de fond de haut niveau sur le financement de l'innovation et des PPP axés sur la population au service du développement durable (Point 3 de l'ordre du jour)

1. L'investissement à impact est un phénomène relativement récent, dont la portée et l'étendue sont encore en pleine évolution. Plusieurs définitions ont été proposées. Par exemple, selon le Global Impact Investing Network, il s'agit « d'investissements dans des sociétés, des organisations et des fonds, réalisés dans l'intention d'obtenir des résultats positifs sur les plans social et environnemental en même temps qu'un retour sur investissement ».
2. Compte tenu de son double objectif, il s'agit d'une forme de financement qui pourrait contribuer de façon considérable au financement du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
3. Les gouvernements ont reconnu cette possibilité explicitement dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui complète le Programme 2030.
4. L'*intentionnalité* (l'intention de l'investisseur d'obtenir des effets positifs sur le plan social et environnemental) et l'*aspiration à un retour sur investissement* sont les deux traits marquants de l'investissement à impact.
5. L'intentionnalité distingue l'investissement à impact des investissements traditionnels, dont le but est purement lucratif, mais qui peuvent néanmoins avoir certaines retombées positives (involontaires) du point de vue social et environnemental.
6. L'aspiration à un retour sur investissement distingue l'investissement à impact de la philanthropie à l'état pur, qui ne table sur aucun rendement financier. Si les investisseurs responsables attendent toujours un certain retour sur investissement, ils sont toutefois susceptibles d'accepter des rendements inférieurs à ceux du marché, selon la nature du projet d'investissement concerné.
7. On peut considérer que l'investissement à impact fait partie du phénomène plus général d'investissement éthique ou socialement responsable qui repose notamment sur des stratégies d'investissement qui excluent les entreprises dont les modèles économiques ou les pratiques sont jugés non durables, voire immoraux (« sélection négative »), ou au contraire sur des stratégies d'investissement axées sur des entreprises qui mettent l'accent sur la durabilité de leurs produits et activités (« sélection positive »), comme les fonds communs de placement spécialisés, par exemple, dans les technologies vertes.
8. L'équilibre entre résultats financiers et retombées sociales et environnementales peut varier considérablement d'un projet d'investissement à l'autre. Les instruments financiers doivent être adaptés au projet d'investissement en question et au point d'équilibre recherché. Lorsque l'on s'attend à ce que le retour sur investissement soit inférieur à celui du marché, des subventions et des prêts subordonnés peuvent être offerts en lieu et place ou en complément des fonds propres, des dettes privilégiées ou les garanties.
9. La répartition des risques est un autre aspect essentiel à prendre en considération. Il existe des exemples de PPP ayant mobilisé des capitaux privés pour des projets à haut risque et à fort impact réalisés dans des pays émergents et des pays en développement dans les secteurs de la finance, de l'agriculture et des énergies renouvelables, en mettant en place

une structure financière à plusieurs niveaux dans laquelle l'investisseur public assure les investisseurs privés au premier risque, dans l'intention d'attirer davantage de capitaux privés.

10. Des études de cas ont été présentées sur des projets d'investissements à impact à la fois dans des entreprises et des infrastructures, dans différents pays de la région de la CEE et dans des pays en développement, ainsi que dans divers secteurs allant de la production alimentaire durable à l'énergie propre, en passant par le traitement intégré des eaux usées et les transports.

11. Un débat a eu lieu au sujet de la contribution considérable que l'investissement à impact était susceptible d'apporter à la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi que sur la nécessité de promouvoir ce type d'investissements et les difficultés que l'on peut rencontrer.

12. L'inadéquation entre les capitaux disponibles pour les investissements à impact et les possibilités d'investissement est souvent citée comme étant l'un des principaux obstacles à une plus forte croissance du marché de cette catégorie d'investissements, et les possibilités d'accroître le nombre de projets susceptibles d'être financés et d'attirer davantage d'investisseurs sur le marché ont également été examinées.

13. Les débats ont également porté sur l'importance de l'engagement politique et des risques politiques et réglementaires, facteurs susceptibles aussi bien de promouvoir que de freiner la croissance des investissements à impact.

14. La question de l'amélioration de la mesure de l'impact social et environnemental a été jugée particulièrement importante pour l'avenir de cette catégorie d'investissements.

15. La mesure de l'impact social et environnemental en est encore à ses balbutiements. Nombre d'entreprises, de gouvernements et d'investisseurs responsables utilisent leurs propres méthodes pour mesurer les retombées d'un investissement, et ils sont nombreux à ne faire aucune évaluation systématique⁴. Certains investisseurs, au lieu d'essayer de mesurer l'impact réel a posteriori, ciblent des secteurs et des modèles économiques où ils s'attendent, a priori, à avoir un impact positif important.

16. Pour aller de l'avant, il est indispensable d'adopter des méthodes de mesure de l'impact qui soient fiables, réalistes et comparables en vue d'accroître à la fois l'offre et la demande d'investissements à impact et de faire connaître sur le marché toutes les possibilités offertes par cette catégorie d'investissements en termes de contribution à la réalisation du Programme 2030.

17. Il sera également indispensable de procéder à une évaluation fiable des répercussions afin de concevoir et de mettre en œuvre des politiques efficaces, susceptibles d'appuyer ce secteur. En l'absence de méthodes d'évaluation solides, il ne sera pas possible de cibler ceux qui devraient en bénéficier le plus, d'évaluer l'efficacité de ces politiques, ni d'en tirer des enseignements.

18. Le manque de connaissances et de compétences au sein du secteur public a été considéré comme un obstacle à la mise en œuvre des PPP axés sur la population. Plusieurs membres de délégations ont estimé que la mise en place de programmes de formation à l'intention des hauts fonctionnaires pourrait combler ce manque.

⁴ Selon une enquête menée récemment auprès des membres de TONIIC, réseau mondial d'investisseurs responsables, 96 % des personnes ayant répondu à l'enquête avaient l'intention de recourir à la mesure d'impact dans les trois prochaines années, ce qui signifie qu'au moment de l'enquête, presque aucune évaluation n'était effectuée.

Annexe II

Plan d'activités intersessions pour 2017-2018

I. Introduction

1. Le présent document est basé sur le programme de travail du Comité pour 2016-2017 (ECE/CECI/2015/9). Il fournit des informations supplémentaires sur les activités prévues et proposées pour la période comprise entre les onzième et douzième sessions du Comité. Afin de faciliter le débat, le document présente les activités regroupées selon les principaux domaines thématiques couverts par le Comité, à savoir l'innovation et la compétitivité, et les PPP.

2. Les plans et propositions correspondent aux demandes exprimées par les États membres ainsi qu'aux ressources dont dispose le secrétariat au moment de la rédaction du présent document. Les membres des délégations sont invités à formuler de nouvelles propositions et requêtes lors de la session.

II. Politiques d'innovation et de compétitivité

3. L'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité tiendra sa onzième session à Genève, les 19 et 20 octobre 2017. Lors de la session, une conférence d'orientation internationale offrira aux experts de toute la région de la CEE l'occasion d'échanger des données d'expérience sur les politiques d'innovation. Le Bureau de l'Équipe de spécialistes choisira la thématique spécifique en concertation avec les membres. La date de la douzième session, prévue pour 2018, sera arrêtée lors de la onzième session.

4. L'étude sur l'innovation au service du développement durable du Kirghizistan sera achevée. La mission d'enquête aura lieu au début d'avril 2017. Un examen par des pairs sera organisé à Bichkek, à la fin juin.

5. Le lancement de l'étude sur l'innovation au service du développement durable du Bélarus sera organisé à Minsk, parallèlement à une mission consultative de suivi.

6. Plusieurs pays se sont dits intéressés par l'organisation d'ateliers consultatifs de suivi en appui à la mise en œuvre des recommandations découlant d'études réalisées précédemment, à savoir le Kazakhstan (sur la promotion de parcs scientifiques et technologiques), l'Arménie (sur l'exploitation commerciale des résultats de la recherche) et l'Ukraine. Des événements similaires seront organisés en 2018 en fonction des demandes des États membres et des ressources disponibles.

7. Une nouvelle étude sur l'innovation au service du développement durable sera réalisée en 2018, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires. Le secrétariat répondra à l'intérêt manifesté par l'Arménie et le Kazakhstan pour un deuxième examen.

8. Un concours de jeunes entreprises « Ideas4Change » sera organisé en marge du Forum régional sur le développement durable, le 25 avril, pour montrer le rôle que peut jouer la création d'entreprises innovante dans la réalisation des objectifs prioritaires en matière de développement durable. Les lauréats auront la possibilité d'être parrainés par deux importants accélérateurs d'entreprises (MassChallenge Israel et IP4 Politecnico di Torino).

9. Un atelier sera organisé du 20 au 22 juin 2017, en collaboration avec l'Association russe de capital-risque, dans le cadre de la foire de Novosibirsk sur le capital-risque.

10. Le Groupe de travail du projet SPECA sur un développement fondé sur le savoir se réunira à Bichkek (Kirghizistan), pendant la dernière semaine de juin 2017, sous réserve d'une confirmation finale de la part du Gouvernement.

11. Le Forum économique du SPECA 2017, qui coïncidera avec la douzième session du Conseil d'administration du SPECA, mettra l'accent sur l'innovation au service du développement durable et sera organisé à Bichkek en octobre ou novembre 2017, sous réserve d'une confirmation finale de la part du Gouvernement.

12. Une table ronde sur le neuvième objectif de développement durable, à savoir « Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation », se tiendra conjointement avec le Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable à l'occasion du deuxième Forum annuel de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, à New York, les 15 et 16 mai.

13. Un livre sur l'innovation dans le secteur public sera publié. Il rendra compte des résultats d'une conférence d'orientation tenue précédemment.

III. Partenariats public-privé

14. Les travaux concernant les PPP ont pour objet d'élaborer des normes internationales et des pratiques optimales en matière de PPP en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, et de les mettre en application dans les pays à la faveur d'activités nationales, régionales et internationales de renforcement des capacités déterminées par la demande et de services consultatifs assurés par le Conseil consultatif sur les PPP de la CEE.

15. Les rencontres ci-après du Conseil consultatif avec des décideurs politiques de haut niveau dans les États membres sont prévues dans les mois prochains. D'autres rencontres de ce type seront organisées en 2017 et 2018, en fonction des demandes des États membres et des ressources extrabudgétaires disponibles :

- a) Tbilissi, juin 2017 ;
- b) Brasilia, juillet 2017.

16. Des ateliers sur le renforcement des capacités seront organisés à Shenzhen (Chine) en août 2017, et à Moscou en novembre 2017. D'autres ateliers seront organisés en 2017 et 2018, en fonction des demandes des États membres et des ressources extrabudgétaires disponibles.

17. Deux forums internationaux seront organisés pour promouvoir les travaux sur les normes internationales en matière de PPP, l'un à Hong Kong, du 9 au 11 mai 2017, et l'autre à Qingdao (Chine), en juillet 2017.

18. Des normes internationales sur les PPP dans les domaines de la politique sanitaire, de l'eau et de l'assainissement, des énergies renouvelables et des transports (routes, rail, ports et aéroports) seront parachevées en 2017 et 2018.

19. La session inaugurale du Groupe de travail sur les PPP, qui remplace l'Équipe de spécialistes des PPP, aura lieu à Genève les 21 et 22 novembre 2017.

20. La version révisée des principes directeurs dans les PPP au service des objectifs de développement durable sera prête au premier semestre de 2017 et sera présentée à d'autres organismes des Nations Unies et à la Banque mondiale, dans le cadre du Programme d'action d'Addis-Abeba.

21. Des études de cas sur les PPP axés sur la population continueront d'être recueillies en fonction de la place faite à l'intérêt de la population. La prochaine série d'études de cas sera présentée à l'occasion du deuxième Forum international consacré aux PPP axés sur l'intérêt de la population, à Hong Kong, du 9 au 11 mai 2017.

Annexe III

Mandat révisé de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité

Mandat

I. Mandat

1. L'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité appuie la mise en œuvre du programme de travail du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé. Elle examine les questions liées à la création d'un environnement propice à l'innovation et à la compétitivité fondée sur le savoir dans les États membres de la CEE en appui au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ses activités visent à faciliter le partage de l'expérience acquise et des enseignements tirés ainsi que l'échange de bonnes pratiques dans les domaines considérés entre les États membres de la CEE. Dans le cadre de ses travaux, l'Équipe répond aux besoins des gouvernements et tient compte de ceux des consommateurs, des universitaires et des entreprises.

II. Domaines d'activité

2. Afin d'aider le Comité à atteindre ses objectifs, l'Équipe de spécialistes exécute les activités suivantes :

a) Organisation d'un dialogue international sur le développement économique fondé sur le savoir dans la région de la CEE, afin de recenser les bonnes pratiques et de formuler des recommandations sur le rôle des politiques relatives à l'innovation et à la compétitivité en vue de favoriser le développement durable, ainsi que sur certaines questions clés relevant de son mandat. Dans ce contexte, l'Équipe organisera des séminaires de politique appliquée dans le cadre de ses réunions annuelles ;

b) Établissement d'une synthèse des bonnes pratiques et de recommandations sur le rôle des politiques d'innovation en tant que moteur du développement durable ainsi que sur des questions précises relevant de son mandat, pour examen et approbation par le Comité ;

c) Large diffusion des bonnes pratiques et des recommandations susmentionnées ;

d) Sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, et à la demande des gouvernements, réalisation d'évaluations des politiques et des systèmes nationaux en matière d'innovation (« études sur l'innovation au service du développement durable ») afin d'élaborer des recommandations collégiales pour améliorer la performance nationale en matière d'innovation et réaliser les objectifs de développement durable ;

e) Sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires et à la demande des gouvernements, fourniture de conseils sur la mise en œuvre de réformes dans les domaines relevant de son mandat ;

f) Sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, et en collaboration avec des gouvernements demandeurs, organisation d'activités d'assistance technique et de renforcement des capacités sur des questions relevant de son mandat ;

g) Sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, fourniture au Comité d'éléments lui permettant de contribuer dans une perspective régionale aux travaux du Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable ;

h) Appui aux activités du Comité en matière de suivi et d'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, dans les domaines relevant de son mandat.

III. Composition

3. L'Équipe de spécialistes comprend des experts gouvernementaux ainsi que des experts provenant d'institutions de recherche, d'universités, d'entreprises et d'ONG intéressées. Les experts nationaux sont désignés par les autorités publiques chargées de la coopération avec le Comité. Conformément à la procédure de l'ONU, l'Équipe de spécialistes est également ouverte à la participation d'autres experts d'organismes intergouvernementaux, d'institutions et d'associations nationales et internationales, d'entreprises et de chercheurs qui souhaitent participer à l'exécution du plan de travail.

IV. Modalités de fonctionnement

4. L'Équipe de spécialistes exerce ses activités conformément aux directives aux fins de l'établissement et du fonctionnement d'équipes de spécialistes sous l'égide de la CEE (ECE/EX/2/Rev.1) et aux Lignes directrices relatives aux procédures et pratiques des organes de la CEE (E/2013/37-E/ECE/1464, annexe III, appendice III).

5. L'Équipe de spécialistes est constituée pour une période de deux ans renouvelable sur décision du Comité approuvée par le Comité exécutif de la

6. CEE. Le Comité peut modifier le mandat de l'Équipe de spécialistes selon que de besoin, sous réserve de l'approbation du Comité exécutif de la CEE.

7. Les services de secrétariat sont assurés par le secrétariat de la CEE.

8. L'Équipe de spécialistes établit son plan de travail et rend compte de son exécution à la session annuelle du Comité.

9. Comme indiqué à la section « Domaines d'activité », les dépenses liées à l'exécution du plan de travail de l'Équipe de spécialistes sont financées au moyen de contributions extrabudgétaires provenant d'États membres et d'autres parties intéressées, contributions qui doivent être versées, gérées et utilisées conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU.
